

Séminaire Histoire de Paris [7] du 19 mai 2017 : « Fabriques et marguilliers à Paris »

La dernière séance des pratiques religieuses des parisiens est consacrée aux fabriques et aux marguilliers parisiens.

Anne Massoni, « Le manuel du parfait marguillier, Saint-Germain l'Auxerrois, 1488 »

Anne Massoni est maître de conférences HDR à l'université de Limoges. Elle a soutenu une thèse sur *Le clergé parisien à la fin du Moyen Âge : la communauté canoniale de Saint-Germain l'Auxerrois de 1382 à 1510*, publiée en 2009 sous le titre : *La Collégiale Saint-Germain l'Auxerrois de Paris (1380-1510)*. Avec Noëlle Deflou-Leca, elle est porteur du projet ANR COLÉMON (Collégiales et monastères de la réforme carolingienne au Concile de Trente, 816-1563), ANR-15-CE27-0005-01.

Elle présente aujourd'hui deux documents issus de Saint-Germain qui forment le manuel du parfait marguillier. Ils sont conservés aux Archives nationales sous les cotes LL 728 et LL 729. Ils font donc partie des Monuments ecclésiastiques. Ils appartiennent aux sources de la paroisse et non du chapitre. Le premier est un original (LL 728) dans sa version la plus achevée et le second, une copie (LL 729), probablement dressée au même moment. LL 728 est un document de prestige sur parchemin avec deux enluminures et destiné au trésor (probablement le livre juratoire de la fabrique, car il contient quatre extraits des quatre Évangiles). LL 729 est une copie sur papier pour un usage peut-être plus quotidien. Sur les deux documents, des ajouts ont été faits à la fin du XV^e et au début du XVI^e siècle.

Le manuscrit LL 728 est un petit in-folio de 30cm sur 20. Il compte 122 feuillets réglés avec des initiales à l'encre rouge et bleue et deux miniatures (ff. 9 et 13v), dont une enluminure représentant Notre-Dame du Bon secours, les deux patrons de la paroisse et les paroissiens regroupés derrière deux personnages dans lesquels il faut probablement voir un chanoine du chapitre et le curé de la paroisse. Chaque début de chapitre est marqué par des languettes en cuir. Il a été réalisé en 1488. On n'en connaît pas l'auteur. LL 729 est un in octavo, comprenant 176 feuillets de papier. Sa reliure est en maroquin rouge datant du XIX^e siècle, comme pour l'autre volume. Il n'a pas d'enluminure.

Ce document a été repéré dès la fin du XIX^e siècle comme un obituaire (cf. Molinier p. 161 n°24 et Lemaître p. 615 n°1383). Il comprend un calendrier liturgique pour l'année 1488 avec 30 anniversaires (29 fondés auprès de la fabrique, un auprès du chapitre). On peut donc le considérer comme un obituaire ou un martyrologe, mais on y trouve d'autres documents, notamment un coutumier, un compte de la fabrique avec une liste des marguilliers depuis 1360. Dans ces conditions, il apparaît comme une sorte de recueil de statuts écrit par un ou les marguilliers de Saint-Germain l'Auxerrois, dont il donne les noms jusqu'en 1483 (en 1483, notamment, quatre marguilliers sont nommés). C'est un mémorandum destiné à l'usage des marguilliers futurs, et aussi un livre de raison. Le ou les auteurs expliquent en effet que ce livre doit être compris comme un mémorandum et annoncent les chapitres qui le composent. Ils présentent une explication d'étymologie fantaisiste pour « matrologe ». Pour eux, le mot « matrologe », fondé sur *matros* en grec soit *materia* en latin, et *logos* en grec, *sermo* en latin, doit être compris comme un discours qui parle de plusieurs matières (ce qui est une étonnante définition). En fait, il s'agit d'un livre qui rassemble tout ce qui concerne la fabrique. Le marguillier est en effet d'abord celui qui a la garde des biens de la fabrique.

Ainsi, c'est un recueil qui rassemble un coutumier, un inventaire des rentes, un inventaire des comptes, un inventaire des biens meubles, une liste des procès, une liste des noms des marguilliers, une liste des indulgences, ainsi qu'un ajout postérieur à la fin d'un chapitre, à savoir la copie d'un

accord de 1456 entre le chapitre et la fabrique sur la répartition des charges lors de l'entretien du bâtiment. Des modifications y ont été introduites puisque dans la liste des biens meubles de l'église, il faut rayer les choses qui doivent être jetées.

Les Parisiens paroissiens de St-Germain l'Auxerrois

La situation est complexe à la fin du Moyen Âge. On trouve en effet à Saint-Germain l'Auxerrois :

- le chapitre avec douze chanoines aidés d'un clergé auxiliaire (environ 60 à 70 clercs) qui sont dans le chœur ;
- le clergé paroissial avec un curé nommé par le chapitre (il s'agit parfois d'un chanoine) et des clercs qui l'aident et officient dans la chapelle de la paroisse ;
- la fabrique qui a généré son propre personnel qui officie aussi dans la chapelle paroissiale ; elle a un trésor probablement au-dessus du porche avec des meubles à archives et une cheminée toujours visibles (dont les chenets sont mentionnés dans l'inventaire), ainsi que le « siège de l'œuvre » peut-être dans l'église ou chapelle paroissiale dans lequel se trouvent les reliques et sur lequel on peut mettre un tapis.

Les paroissiens apparaissent peu dans le recueil, à l'exception de bienfaiteurs. Sont célébrés 30 anniversaires pour 24 personnes (dont le curé). 40 autres personnes sont mentionnées ailleurs dans le registre (dont deux clercs). Cela donne en tout, 70 personnes, alors que la paroisse de Saint-Germain l'Auxerrois compterait 33 000 habitants à la fin du XIII^e siècle. Ceux qui sont mentionnés ont vécu au XV^e et au début du XVI^e siècle.

Pour les clercs paroissiens de Saint-Germain, on trouve le curé (Robert de Masenguerbe) dit le bon curé (1471-1485), licencié en décret, inhumé dans la chapelle paroissiale, ainsi que deux chanoines (Jacques Croix né dans la paroisse et qui a fait sa carrière ecclésiastique à Paris et Jean de Saulay, berruyer, également chanoine de la cathédrale). Les clercs ont en fait leur propre œuvre de salut, d'où le faible nombre. 23 femmes sont mentionnées (en tant que filles ou veuves d'un paroissien). Quelques-unes sont néanmoins citées par leur nom et fondent pour elles-mêmes leur obit, comme Jeanne de Laillier, Yolande de Bailly, Marguerite Herbelot, veuve d'Olivier le Daim, premier barbier de Louis XI. Les hommes sont des orfèvres, pelletiers, changeurs, médecins, maîtres des comptes etc., c'est-à-dire le même milieu des élites laïques que les chanoines (on trouve en effet les professions marchandes les plus rémunératrices, des officiers, ou des serviteurs de l'État).

Pour les marguilliers, d'après la liste qui couvre la seconde moitié du XIV^e jusqu'à la fin du XV^e siècle, ils sont issus des mêmes milieux que les paroissiens. Dans le sol de la chambre à archives, des épitaphes qui se trouvaient initialement dans la chapelle ont été réinstallées, comme celle de Laurent Cailleau, marguillier de 1476 à 1479 ; celle de Jean Puillois mort en mai 1499 (il est mentionné à deux reprises dans les registres de délibérations capitulaires de la fin du XV^e siècle à travers l'autorisation donnée à sa veuve de mettre son épitaphe dans l'église) existe toujours. Elle appartient à une collection particulière.

Que prennent en charge les marguilliers ?

Le livre détaille les élections, les finances, le clergé. C'est un règlement de la fabrique. Il y a quatre marguilliers pour la paroisse. Les paroissiens sont convoqués dans l'église ou le trésor pour l'élection (environ 500 personnes peuvent être convoquées, mais seulement 50 en 1421 et, en 1450, les élections ont lieu dans la chambre des marguilliers). Peut être éligible, toute personne de la paroisse bien renommée, mais il faut qu'elle ne soit pas noble, ni trop notable pour éviter qu'elle soit trop occupée. Une fois élu, le nouveau marguillier doit prêter serment de bien gérer la paroisse, de s'occuper du sceau, de faire une reddition des comptes à sa sortie de charge. Le mandat dure quatre

ans. En général, les marguilliers se composent de deux anciens et de deux nouveaux élus. Ils se répartissent les charges en fonction de leurs compétences : un secrétaire (sceau), un trésorier, les deux autres gardent le trésor et en ont les clés. Ils sont aidés d'un clerc de la fabrique et de quatre notables de la paroisse qui doivent les conseiller.

Les recettes ont trois provenances : la vente et la location des maisons qui appartiennent à la fabrique, des dons qui lui sont faits et les recettes des troncs qui se trouvent à côté du siège de l'œuvre relevés tous les 15 jours et versées dans le coffre-fort. Elles ont trois destinations : les charges habituelles (taxes), l'achat de luminaires et le salaire du clergé paroissial ; les réparations de l'église et le paiement des ouvriers, l'achat du mobilier pour l'église.

La fabrique emploie deux clercs : le clerc de l'œuvre, un clerc mineur rémunéré pour les menues tâches de la fabrique et pour veiller sur les reliques ; un clerc de la bannière qui peut être un homme de bas état qui porte la bannière et le baudrier pour les processions. Un clerc des sermons a été ajouté par une main postérieure (c'est un écolier jeune dont le traitement doit servir à payer ses études).

La vie religieuse de la paroisse

Elle repose sur deux temps forts :

- les processions pendant lesquelles la bannière de saint Germain est portée. On organise plusieurs types de processions paroissiales en cercles concentriques de l'église à Montmartre. On transporte les reliques.
- la prédication : le clerc des sermons doit chercher un prédicateur à l'université ou chez les Mendicants pour les prédications du dimanche. Pour les prédications les plus importantes, ce sont les marguilliers et les chanoines qui choisissent. Son traitement est prévu.

Dans l'église se trouve une chaire à prêcher (avec un tapis de laine). Pendant l'office, tout le monde est debout avec les femmes au milieu.

Le calendrier liturgique comprend des fêtes universelles, avec seulement deux saints médiévaux : Martin et Thomas Beckett. On trouve peu de saints parisiens, sauf Geneviève, Denis et Marcel, ainsi que Germain d'Auxerre et Vincent, le patron principal et le patron secondaire de l'église. Le calendrier est le même que celui du chapitre.

Concernant les indulgences, on peut mentionner celle de Clément VII en 1389 obtenue par le paroissien Bureau de la Rivière (premier chambellan de Charles V, inhumé à Saint-Denis en 1400). Il a fondé une chapelle à Saint-Germain, qui est dédiée à Notre Dame, Michel et Catherine. C'est en fait le culte propre d'un paroissien qui est récupéré par la paroisse. Des biens doivent être donnés à la fabrique pour obtenir les indulgences.

Le matrologe donne des éléments épars sur la célébration des messes. On y apprend qu'il y avait un tableau qui se plie (un triptyque mobile), que l'élévation était sonnée, qu'à la fin des messes, il y avait une distribution du pain béni et que ce sont les paroissiens qui offraient le vin de messe (un bon vin à ne pas garder trop longtemps). À Noël, 50 cierges étaient déployés dans la nef et le chœur pendant deux jours, grâce à la fondation d'un paroissien. Concernant le mobilier, est mentionné qu'à Noël, un ciel était tendu au-dessus de la « table Notre-Seigneur » et qu'à Pâques, quatre tables de noyer et cinq tréteaux étaient dressés pour communier (avec des marches).

Conclusion

De cette intervention, trois idées doivent être retenues :

- C'est un recueil qui nécessite de voir dans les archives des autres églises de Paris pour savoir si ce genre de document existe ailleurs
- Il met en valeur le rôle essentiel du marguillier dans une paroisse à la fin du Moyen Âge. Le marguillier se distingue par sa condition sociale et son dévouement sincère
- Il souligne la grande autonomie des laïcs dans la prise en charge de leur vie religieuse.

Discussion

Caroline Bourlet (CB) souligne la richesse d'un tel document. Existe-t-il d'autres documents semblables à Paris ?

Anne Massoni (AM) : il en existe un pour Notre-Dame de Paris, pour les marguilliers laïques.

CB : les documents papier de Saint-Germain montrent de nombreux documents paroissiaux, notamment des comptes. Étaient-ils conservés ensemble dans le trésor ? Y a-t-il plusieurs instances chargées des archives ? Est-ce que le curé a ses propres archives ?

AM : le plus ancien livre de compte date de 1340-1358 (cf. édition par M. Mollat). Il existait ensuite une série de 13 comptes totalement gérés par le marguillier, mais ils ont disparu. Ils auraient complété les documents que l'on conserve. Nous disposons d'un inventaire des documents de la paroisse du XVII^e siècle. Deux fonds viennent de Saint-Germain : celui du chapitre et celui de la fabrique. Le clergé paroissial est évanescent d'un point de vue documentaire. Il est employé par la fabrique. Toute personne qui célèbre une messe doit en dresser quittance. La fabrique a, quant à elle, produit un très grand nombre d'archives.

CB : Pour la fabrique de Saint-Jacques de la Boucherie par exemple, on n'a pas la même masse documentaire.

AM : Les actes originaux de la fabrique se trouvent dans la série L des Archives nationales.

CB : Y a-t-il des traces des confréries à l'intérieur des documents de la fabrique ?

AM : il n'y en a aucune trace dans les registres.

Boris Bove (BB) : C'est un manuscrit hybride à comparer à un livre de raison. La fabrique pourrait être comparée à une forme de *res publica* pour Saint-Germain l'Auxerrois. La paroisse ressemble à un consulat en miniature.

AM : il faudrait voir avec la municipalité parisienne. Dans les deux manuscrits, on ne met pas en avant l'ensemble des paroissiens comme un groupe homogène. On ne parle pas d'*universitas* ou de *societas* au contraire du chapitre et de la communauté des chapelains.

CB : Disposons-nous de procès contre des marguilliers pour mauvaise gestion ?

AM : on trouve des procès sur la non-perception des taxes, mais pas contre des marguilliers.

Nicolas Lyon-Caen (NLC) : concernant les sièges, s'agit-il des sièges de la fabrique ? Est-ce que le texte évoque le jubé et ses usages.

AM : le jubé est un élément qui appartient au chœur. C'est le territoire des chanoines. Les chœurs chantent en haut du jubé.

LL : la nef est payée par les marguilliers, le chœur par le chapitre. Cela se fait dans les églises des campagnes à cause de la dîme. C'est surprenant en ville ?

AM : l'accord de 1456 répartit les frais. On y trouve la présence d'une cinquantaine de paroissiens cités par leur patronyme. Le texte de 1456 fait le point car le chapitre a des problèmes financiers. Il n'a pas le choix, il doit transiger avec la fabrique car il n'a plus les moyens d'entretenir l'ensemble du bâtiment et la fabrique, en échange de prérogatives, accepte de prendre en charge une partie. La nef est reconstruite dans la 2^{nde} moitié du XV^e siècle.

LL : à Saint-Benoît le Bestourné, les chanoines font faire les travaux par la fabrique au XVII^e siècle.

AM : il n'y a que quatre chanoines à Saint-Benoît le Bestourné.

CR : La fabrique ne demande jamais d'argent à la municipalité parisienne ?

AM : jamais. La fabrique est une institution solide et ancienne (200 ans).

BB : c'est une paroisse très riche.

AM : c'est une institution qui fonctionne en autonomie.

Nathalie Korngold (NK) : cette institution a-t-elle fonctionné jusqu'à la Révolution ? Il existe une fabrique à Saint-Maurice-sur-Huisne qui remonte au XIII^e et qui fonctionne jusqu'à la fin du XVIII^e siècle.

AM : on connaît mal les fabriques. Elles émergent au cours du XIII^e siècle.

NK : y a-t-il des connections entre les fabriques d'églises les unes avec les autres ?

AM : quand on voit la configuration des paroisses à Paris, on peut penser qu'il y a des liens entre les hommes.

CB : les paroisses parisiennes sont très imbriquées.

NK : ils reçoivent des dons ?

AM : on voit les fondations d'anniversaires des gens riches.

CB : il y a des conditions de fortune pour devenir marguillier ?

AM : plutôt de compétences. Pas de condition d'âge.

[Nicolas Lyon-Caen et Laurence Croq, « Les marguilliers parisiens de la Fronde à la Révolution : pouvoir, société, territoire »](#)

Nicolas Lyon-Caen est chargé de recherche à l'IHMC. Il a soutenu en 2008 une thèse sur *Marchands de miracles : la bourgeoisie janséniste parisienne au XVIII^e siècle*. Laurence Croq est maître de conférences HDR à l'université Paris Nanterre. Sa thèse, soutenue en 1998, est intitulée : *Les "bourgeois de Paris" au XVIII^e siècle : identification d'une catégorie sociale polymorphe*.

L'époque moderne connaît une grande variété de situations. Paris est divisé en une cinquantaine de paroisses, co-administrées par le clergé et les laïcs, avec une grande diversité des milieux sociaux. Les listes de marguilliers ont été reconstituées et croisées avec les sources notariales sur les marchands-bourgeois pour mener un travail prosopographique sur les bourgeois de Paris (échevins, membres des hôpitaux). D'une manière générale, les marguilliers sont élus sans intervention du pouvoir central et des pouvoirs ecclésiastiques. La fabrique est une institution de gestion.

[Fabriques paroissiales : des lieux de pouvoir](#)

Les marguilliers sont élus lors d'assemblées générales à Noël ou à Pâques. L'exclusion des artisans est la norme et ce sont les notables habitants, c'est-à-dire ceux qui n'exercent pas d'arts mécaniques,

qui peuvent prétendre à participer. À Paris, il n'y a pas de condition précise pour être choisi. Au début du XVII^e siècle, toutes les élites semblent participer aux élections, comme à Saint-Eustache. À la fin du XVII^e siècle, le corps électoral se restreint au corps des anciens marguilliers, comme dans les communautés de métiers. Le Parlement reste attaché à la présence des nobles dans la vie paroissiale. Il insiste sur les corps dans lesquels doivent se recruter les deux premiers marguilliers. Dans les paroisses marchandes, les marguilliers sont élus par des assemblées générales plus larges, comme à Saint-Jacques de la Boucherie en 1638 (AN, MC, II, 160, 254, déc. 1638). Les contestations se multiplient à la fin de l'Ancien régime. Le 4 décembre 1790, il y a une dénonciation de la procédure d'élection des marguilliers et la demande que tous les paroissiens puissent participer. La domination bourgeoise sur les paroisses est aussi dénoncée par le clergé et par les nobles.

Les dynamiques sont à rechercher du côté des relations de la haute bourgeoisie, de la noblesse et du clergé.

Importance de la fonction de marguillier dans un *cursus honorum*

La charge de marguillier est accessible à des artisans dans les plus petites paroisses de la Cité ou dans les faubourgs. C'est en fait une étape dans le *cursus honorum* des échevins et une fonction exercée par des nobles qui vivent en ville. Dans les parcours de notables, il s'agit de la première étape (cf. Saint-Germain l'Auxerrois). Cette fonction n'est pas mise en avant devant le notaire. Seules les épitaphes et les faire-part de décès rappellent l'exercice de cette fonction. C'est le premier échelon de la notabilité bourgeoise. C'est également une fonction qui se voit à l'église : les marguilliers ont le droit de s'asseoir dans le banc de l'œuvre. Cette fonction est associée à des privilèges : exemptions en matière d'inhumation jusqu'au milieu du XVIII^e siècle.

Analyse structurelle du fonctionnement de la désignation des marguilliers

Les marguilliers sont en général deux nobles et deux bourgeois (ou trois bourgeois et un noble) dans toutes les paroisses parisiennes quelle que soit leur composition sociale et l'inégale répartition des groupes sociaux. On remarque une réelle uniformité sociale du groupe des marguilliers.

- Les paroisses du Marais sont des paroisses mixtes. On remarque une alternance entre hommes de loi et marchands, comme pour l'échevinage. Les notaires sont nombreux et le groupe dominant est composé des procureurs. Il y a 113 notaires contre 700 procureurs à Paris (cf. Saint-Gervais en 1670-1671). Les marguilliers restent en place 3 à 4 ans.
- Dans les paroisses de la rive droite marchande, on trouve principalement des représentants des 6 corps, avec une certaine ostracisation des procureurs et une présence rare des notaires. On remarque également peu de trace d'interférence des autorités.
- Dans la Cité et les faubourgs, les fabriques sont partagées par des corps différents. Les six corps sont moins nombreux dans les faubourgs et on trouve parmi les marguilliers des artisans et des petits marchands exclus de l'échevinage.

Les temporalités

Trois temps s'imposent dans la structuration des fabriques parisiennes. Elle reste en vigueur jusqu'à la Révolution, mais on peut constater une progressive désaffection des nobles au cours de la période.

Au XVII^e siècle, le premier marguillier noble dirige la paroisse et les réunions ont lieu à son domicile ; il assigne certaines tâches aux marguilliers bourgeois et peut jouer un rôle d'intermédiaire lors des procès. Il est vraiment investi. Au XVIII^e siècle en revanche, les nobles se retirent de la gestion des paroisses, avant de refuser d'être choisis comme premier marguillier. La charge de premier marguillier est alors déclarée vacante. Rares sont les fabriques qui osent élire une personne du second rang au premier rang : on ne transgresse pas l'ordre social. Les quelques premiers

marguilliers qui acceptent d'être élus sont maintenus en charge pendant plusieurs années et ne se joignent aux marguilliers bourgeois que lors des événements les plus importants. Les nobles jansénistes seulement continuent à être présents dans les fabriques. Ce mouvement de désaffection nobiliaire se voit ailleurs.

On remarque en effet une fuite des nobles hors des églises paroissiales (sauf à Pâques). À partir de la fin du XVII^e siècle, ils marquent leur préférence pour les couvents, où ils trouvent le calme et peuvent éviter la puanteur liée à la décomposition des cadavres enterrés dans les églises. Par ailleurs, la promotion de la figure du curé sous l'effet de la réforme catholique fait qu'il est de plus en plus présent et obtient la préséance lors des réunions des fabriques. Les réunions ont alors lieu dans un bureau attenant à l'église. Les relations entre les curés et les marguilliers sont bonnes, sauf s'il y a des jansénistes. S'il y a une opposition entre le curé et les marguilliers, ces derniers attendent la vacance de la cure pour faire passer les réformes (cf. remplacement des bancs familiaux par des chaises).

La gestion des paroisses

Pour l'encadrement administratif des paroisses (c'est-à-dire la gestion des biens et le contrôle des habitants), les marguilliers ne sont pas seuls : ils sont aidés par les curés et les paroissiens. L'agent des marguilliers est le clerc de l'œuvre (il y en a parfois plusieurs). C'est un travail considérable, mais surveillé pour éviter le vol de l'argenterie. C'est une sorte de fonctionnaire, aidé par des bedeaux. Il détient le pouvoir de la bourse sur les clercs de l'église (sauf le curé) et est étroitement subordonné aux marguilliers (il doit déposer une caution). Ces clercs de l'œuvre sont des autochtones de la paroisse qui ont bénéficié des largesses de la fabrique (cf. une commission de clerc de l'œuvre de 8 pages). Le clerc de l'œuvre est bien l'agent des marguilliers.

Pour les laïcs, il existe une structuration charitable, avec une taxe des pauvres (élection annuelle d'un receveur des pauvres en même temps que celle des marguilliers). Des distributeurs des pauvres sont chargés de transmettre les aumônes aux pauvres et de désigner des médecins. À côté, existent des compagnies de charité (structures collectives où les femmes apparaissent) et des confréries en forte subordination vis-à-vis de la paroisse. Pour les compagnies de charité (cf. Saint-Germain l'Auxerrois, l'accord du 26 décembre 1762 permet d'avoir les noms de 33 notables dont 5 femmes). Ces structures permettent un quadrillage de la paroisse avec un gros budget. En 1790, la paroisse entretient un millier de ménages : c'est donc une instance de redistribution financière. Les autorisations de mendier sont données par l'évêque ou par les fabriciens, ce qui dénote l'existence d'un contrôle extrêmement étroit par les marguilliers de l'espace paroissial et de l'église.

Il n'y a pas de rationalisation administrative. Les marguilliers sont néanmoins poussés à s'occuper de la gestion de leurs paroisses pour éviter les faillites. Ils rentabilisent les ressources symboliques des fabriques : location du matériel de la fabrique pour les mariages ou les enterrements (des dons par les paroissiens). La sacristie a été mise en ferme au clerc de l'œuvre à Saint-Germain l'Auxerrois (malgré l'arrêt de 1562 qui interdit cette pratique). Les immeubles sont loués. On valorise le don en argent aux dépens du don en nature, pour éviter les surenchères. Au XVII^e siècle, on constate un alignement progressif des dons (une standardisation peut-être pour niveler les compétitions). Les marguilliers font également des dons contraints et tarifés à leur sortie de charge.

Rentabilisation de l'espace des églises

Le souci constant des marguilliers est l'embellissement des églises, dans le cadre d'une compétition entre les paroisses (comme on peut le comprendre à travers la mention du modèle qu'il faut copier dans les commandes). Les églises paroissiales du XVII^e siècle sont encombrées avec des bancs familiaux fermés et des sépultures. La nef est à la fois un espace public et un espace privé. Le

mouvement se poursuit depuis le XVI^e siècle. Les bancs des églises ne sont pas héréditaires *stricto sensu* (mais un arrêt du Parlement soutient les demandes des conjoints et des héritiers ; jusqu'en 1750, ces bancs sont maintenus dans une même famille contre un paiement à la fabrique). Ces bancs interdisent à tous les paroissiens d'être assis pendant l'office. C'est une traduction dans l'espace de la hiérarchie sociale (cf. plan des bancs de Saint-Jean en Grève, AN N III, Seine, 540-6).

À la veille de la révolution, il n'y a plus de bancs dans les églises sauf dans quelques paroisses et il n'y a plus de tombes sous le pavé. Les fabriques paroissiales se sont embourgeoisées avec le départ des nobles et le curé est devenu marguillier perpétuel. Les décisions sont prises en assemblée générale et les marguilliers ont introduit des innovations, notamment la création de grandes caves collectives sous la nef pour accueillir les sépultures ; on change le sol qui devient uniforme et on se débarrasse des épitaphes. Les fidèles ne peuvent plus se recueillir sur la tombe de leurs défunts dans l'espace de l'église. Les bancs sont remplacés par des chaises qui sont louées selon un système qui reste en place jusqu'au début du XX^e siècle. C'est la même évolution dans les jardins publics (où les chaises sont louées jusqu'aux années 1960). Il faut faciliter la circulation des acteurs pour éviter l'appropriation. L'esthétique des églises est profondément modifiée, d'autant que les jubés sont détruits, les autels mis en valeur, les murs blanchis. Les fresques médiévales sont masquées, les vitraux remplacés par des vitres blanches, comme à Saint-Nicolas-des-Champs. Les églises doivent être propres et lumineuses. Dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, la présence de corps en décomposition n'est plus acceptée et les églises sont désencellulées.

Conclusion

Au XVII^e siècle, la distance sociale n'empêche pas la sociabilité partagée entre nobles et bourgeois. Sous Louis XV, on observe la dissolution de cette harmonie sociale. L'absence des nobles des paroisses est vue comme un regret, mais les bourgeois se sont adaptés et ont pris en charge la gestion des fabriques. Ce sont les laïcs qui se sont appropriés les espaces ecclésiastiques. L'église devient un espace public homogène et bourgeois.

Discussion

Marlène Helias-Baron (MHB) : j'ai cru comprendre qu'au XV^e siècle, on évitait à Saint-Germain d'avoir des marguilliers d'un trop haut niveau social pour favoriser leur implication et au XVII^e siècle, le premier marguillier est un noble. Que s'est-il passé au cours du XVI^e siècle qui explique cette transformation ?

Laurence Croq (LC) : c'est l'intervention du Parlement dans la gestion des paroisses au cours du XVI^e siècle. Dans la seconde moitié du siècle, les élites parlementaires s'investissent dans la gestion des paroisses.

NLC : il y a un enjeu politique extrêmement lourd, à savoir l'orthodoxie. Les grands nobles occupent des places de premiers marguilliers après la Fronde (1660-1680) : c'est lié à une conjonction politique qui prend fin avec le départ de la cour pour Versailles. Il y a eu pendant vingt ans la volonté de manifester un contrôle royal sur les paroisses.

BB : le niveau social augmente à l'époque moderne, mais les marguilliers de la fin du Moyen Âge ne sont pas des humbles. C'est le gratin de la société bourgeoise.

AM : dans la seconde moitié du XV^e siècle, la cour est dans le Val de Loire, d'où l'absence des nobles dans les fabriques parisiennes.

BB : les parlementaires sont à Paris. Qui a payé les chapelles flamboyantes ?

AM : comment expliquer la fuite de la noblesse au XVIII^e siècle ?

LC : la monarchie a fait comprendre aux élites qu'elles devaient être solidaires du pouvoir royal et ne plus avoir de solidarités locales (cf. lors des révoltes du XVII^e siècle).

AM : les fabriques sont des révélateurs de ces transformations.

NLC : pour le XVI^e siècle, la chronologie est plus difficile à maîtriser et les listes sont plus difficiles à établir, mais la structuration se fait au cours de ce siècle.

AM : quelle est la masse documentaire ?

NLC : on compte en centaines de cartons et de registres : baux, documents notariés, des minutes de fabriques en registres regroupés par certains notaires, comptes de fabrique.

LC : on ne peut pas vraiment parler de corpus.

AM : la tenue des registres paroissiaux par le clerc de l'œuvre est surprenante.

NLC : la responsabilité de la tenue des registres paroissiaux incombe au clergé paroissial, mais c'est la fabrique qui fournit les consommables.

AM : au XIX^e siècle, c'est le curé qui tient les registres. Quelle pourrait être la situation à la campagne ?

LC : à Gonesse, les marguilliers sont des coqs de village. Cela conforte la notabilité. Exercer des charges au sein des fabriques urbaines est une continuité pour la bourgeoisie rurale qui vient en ville.

CB : concernant les dons que font les marguilliers en fin de mandat, est-ce coutumier ou établi ?

NLC : au milieu du XVIII^e siècle, c'est une forme de tarification coutumière, mais sans fixation.

LC : au XVIII^e siècle, on passe du don au tarif.

NLC : il n'est pas systématique de faire des dons aux paroisses.

Hélène Noizet (HN) : la noblesse est moins présente au XVIII^e siècle. Ce repli s'accompagne de changements dans l'espace ecclésial. Est-ce que les nobles s'excluent eux-mêmes ou sont-ils exclus ? Est-ce une compétition ? Est-ce volontaire de la part des nobles ? Est-ce voulu par les bourgeois ?

LC : les bourgeois au XVIII^e siècle regrettent qu'il n'y ait plus de nobles comme premiers marguilliers. Il y a plutôt une compétition entre le curé et le premier marguillier, notamment pour la préséance lors des signatures. La prééminence du curé n'est que fonctionnelle. La promotion du curé imposée par la réforme catholique est critiquée par la société locale qui est productrice d'autres valeurs. Par ailleurs, les nobles préfèrent les couvents où il y a moins de promiscuité et de mauvaises odeurs.

CR : y a-t-il eu des changements sociaux au sein des fabriques pendant la révolution française ?

NLC : on remarque des contestations à partir de 1790, mais la plupart des biens sont saisis et ce qui se recrée commence à partir de 1795.